

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 01 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi 01 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé au siège de l'Agglomération à Guingamp – Salle Georges Rumen, sous la Présidence de Monsieur Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les administrateurs suivants :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; BUHE Thierry ; HAGARD Elisabeth ; LE GOFF Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; INDERBITZIN Laure-Line, LE BLOAS Mireille, Naudin Christian ; ECHEVEST Yannick ; BOCHER Marina ; GENETAY Stéphanie ; CRESSON-BRASSART Christèle ; LE SAULNIER Brigitte ; RADENNEN-PAGEOT Annick ; GEORGELIN Dominique ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe ; BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo.

Administrateurs absents excusés :

RASLE-ROCHE Morgan ; LE BIANIC Yvon ; GOASDOUE Gérard ; CROISSANT Guy.

Administrateurs absents :

BUTEL Pierre-Yves.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Guy CROISSANT ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry BUHE

En exercice : **25**
Présents : **20**
Absents : **05**
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : 24 septembre 2020

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 33/10/2020

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
INSTALLATION DU COMITÉ D'HYGIENE, DE SÉCURITE ET DE CONDITIONS AU TRAVAIL**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1.

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiés.

Vu le décret n°85.603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié ;

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue le 27 février 2017 (plus de 10 semaines avant la date du scrutin) ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2020 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est supérieur à 50 agents et impose la création d'un CHSCT.

**Lecture entendue et après en avoir délibéré,
Le conseil d'Administration du CIAS, à l'unanimité,**

DECIDE : de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

DECIDE : le maintien du paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel,

DECIDE : le recueil, par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

DESIGNE :

Mireille LE BLOAS	TITULAIRE	Lise BOUILLOT	SUPPLEANT
Brigitte LE SAULNIER	TITULAIRE	Marie Jo COCGUEN	SUPPLEANT
Thierry BUHE	TITULAIRE	Philippe VILLECROZE	SUPPLEANT

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 15/10/2020
et de publication le 15/10/2020...
Le Président,

